



ARRETE N°22/2019

Le Maire de Lapoutroie,

- **Vu** le Code de la Route
- **Vu** les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT
- **Vu** l'arrêté interministériel relatif à la circulation routière,
- **Vu** les travaux de renforcement du réseau d'eau potable à 68650 LAPOUTROIE
- **Considérant** qu'il importe de faciliter le déroulement de ces travaux, en interdisant l'accès à la place du Général de Gaulle, coté ancienne poste et en créant une circulation alternée entre la rue du Général Dufieux et la rue du Foyer St Martin, du lundi 11 mars 2019 au mercredi 20 mars 2019.

ARRETE

Art.1°: Pour permettre les travaux de renforcement du réseau d'eau potable :

- La largeur de la voie de circulation entre la rue du Général Dufieux et la rue du Foyer St Martin (devant l'ancienne poste et devant les garages « pompiers ») sera ramenée à 3.50 – 4.00 m.
- La circulation sur cette voie de circulation se fera par sens alterné.
- L'accès à la place du Général de Gaulle ne se fera que côté mairie
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise Hydr'eau Services, ZI de la Gare, 5 rue des Hauts Jardins 88230 FRAIZE.

Art.2 : En cas d'urgence, les véhicules d'intervention pourront circuler après la pose de plaques métalliques sur la fouille ou de déplacement des engins de chantier.

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise Hydr'eau Services.

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.5 : Le Responsable des Services Techniques de la commune, l'entreprise Hydr'eau Services, Monsieur le commandant de gendarmerie de la Brigade de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.



Lapoutroie, le 1^{er} mars 2019

Le Maire,

Jean-Marie MULLER.